

**Extrait**  
**des délibérations du Conseil d'État prises en séance plénière**  
**le 27 février 2024 à 14h30**

---

[...]

**9) Délibération du Conseil d'État en application de l'article 6 de la loi modifiée du 16 juin 2017 sur l'organisation du Conseil d'État**

M. le Président expose que le Conseil d'État est appelé à pourvoir au remplacement de M. le conseiller d'État Laurent Zeimet, démissionnaire au 24 octobre 2023.

M. le Président rappelle l'article 7 de la loi organique du Conseil d'État et les articles 28 à 38 du règlement d'ordre intérieur.

Il informe les membres présents que, conformément à l'article 32 du règlement d'ordre intérieur du Conseil d'État, le Bureau a procédé, dans sa réunion du 27 février 2024, à l'examen de la recevabilité des six candidatures qui lui sont parvenues, suite à l'appel à candidatures publié au Mémorial B n° 337 du 24 janvier 2024. De cet examen, il résulte que toutes les candidatures sont recevables étant donné que chaque candidat remplit les conditions prévues par l'article 5 de la loi modifiée du 16 juin 2017 sur l'organisation du Conseil d'État. Conformément à l'article 33 du prédit règlement d'ordre intérieur, le Bureau a arrêté la liste des candidats, en reprenant par ordre alphabétique toutes les personnes ayant soumis leur candidature au président du Conseil d'État. Cette liste a été distribuée avant la séance plénière, les dossiers de chaque candidat ayant été communiqués à tous les membres du Conseil d'État auparavant.

Le Conseil d'État procède ensuite, au scrutin secret, à la désignation du candidat à proposer à la nomination par le Grand-Duc.

Les bulletins de vote sont recueillis dans une urne. Le dépouillement est fait à haute voix par M. le Président et M. le Secrétaire général en prend note. Le résultat des votes est proclamé par M. le Président :

Sur les 18 bulletins recueillis, il y a 3 votes blancs, 12 voix en faveur de M. Luc Feller, 2 voix en faveur de ... et 1 voix en faveur de ..., les autres candidats n'ayant obtenu aucune voix.

M. le Président constate que M. Luc Feller a réuni la majorité absolue des voix et déclare qu'il est proposé au Grand-Duc pour être nommé à la fonction de membre du Conseil d'État.

Luxembourg, le 27 février 2024

Le Secrétaire général,

s. Marc Besch